Grand Poitiers Communauté urbaine

Présentation

Conseil de Développement de GRAND POITIERS

Le Conseil de Développement, c'est quoi ?

Créé en 2002, il a été renouvelé à chaque élection municipale. Indépendant, le Conseil de développement est un **groupe neutre de citoyens et de citoyennes bénévoles qui s'impliquent dans les politiques publiques menées par la communauté urbaine de Grand Poitiers**. Il enrichit le dialogue et le débat grâce à la rédaction d'avis et à son regard d'usager.

Il est composé de 60 personnes volontaires (habitantes et habitants) et représentantes/représentants d'assemblées citoyennes locales, issues de l'ensemble des 40 communes, de tous âges et respectant la parité. Ponctuellement, le Conseil sera rejoint par d'autres acteurs et actrices du territoire (citoyens, experts, techniciens...) des milieux économiques, associatifs, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux... qui participeront aux travaux le temps d'une saisine ou d'une auto-saisine.

Son rôle et ses missions

Le Conseil de développement apporte un regard citoyen, une voix complémentaire aux expertises politique et technique. Par ses avis et ses propositions, il contribue à **faire évoluer les politiques publiques communautaires**.

Le Conseil de développement a 3 missions principales :

- **Evaluer les politiques publiques communautaires**
- **Donner un avis citoyen en amont d'un projet**
- **Réfléchir aux enjeux de société de demain pour nourrir les politiques de Grand Poitiers**

Le Conseil de développement peut être mandaté par le Conseil communautaire de Grand Poitiers (saisines), ou, il peut s'autosaisir d'une question pour rendre un avis sur un sujet. Les sujets traités sont aussi variés que les compétences gérées par Grand Poitiers (économie, transitions énergétiques, mobilités, logement-social-habitat, accueil, solidarité, alimentation, santé, mieux-vivre ensemble, aménagement et équilibre des territoires, etc).

Comment s'organise le Conseil de développement ?

Une co-présidence représente le Conseil auprès de Grand Poitiers. Les président.e.s sont élu.e.s par leurs pairs lors de la plénière d'installation après un appel à candidatures auprès des nouveaux membres du conseil de développement (40 personnes composant le cœur). Elles/ils sont obligatoirement membre du comité d'animation.
Le comité d'animation est composé de membres volontaires. Il a pour rôle de planifier, piloter et coordonner les travaux, pour permettre la cohérence globale des travaux du Conseil de développement. Il joue également un rôle de représentation du Conseil de développement à l'échelle régionale et nationale et il est en lien avec les élu.e.s et les services de Grand Poitiers. Il est constitué lors de la plénière d'installation.

L'ensemble des membres du conseil se réunit deux fois par an en **plénière**. Ces temps d'échanges sont l'occasion de donner les orientations et les thèmes de travail, présenter les travaux des groupes de travail et d'adopter les contributions.

Les groupes de travail réunissent les membres volontaires, répartis par thèmes. Ils peuvent être élargis à des personnes extérieures au Conseil pour rechercher la diversité des points de vue et des expertises.

Pour en savoir plus

Le Conseil de développement de Grand Poitiers fait partie d'un réseau de plus de 200 Conseils de développement en France, organisés par la Coordination Nationale des Conseils de développement à laquelle adhère Grand Poitiers.

Vous souhaitez
nous rejoindre
, avoir plus de renseignements ou consulter nos travaux :

Conseil de développement de Grand Poitiers

› conseildedeveloppement@grandpoitiers.fr

› 05 49 30 22 56

Foire aux Questions

Recrutement des membres et composition

Quelles sont les compétences demandées ?

Aucune compétence particulière n'est demandée, ce qui compte c'est la bonne volonté et l'envie de partager et de participer.

Quel est le niveau d'engagement ?

Participer aux 2 séances plénières annuelles et aller au bout d'un sujet avec son groupe de travail.

Comment suis-je sélectionné ?

Les candidatures seront examinées par le Comité d'animation du Conseil de développement avec comme critères la représentativité du territoire et la parité.

Est-ce qu'on a une formation de base ?

Oui, en 2 ou 3 séances : sur le fonctionnement du Conseil de développement et sur le processus de décision au sein de Grand Poitiers.

Est-ce qu'il y a à la fois des gens jeunes et des gens plus âgés ?

Oui, l'objectif est d'avoir une composition diversifiée pour croiser les points de vue.

Est-ce qu'il y a la parité ?

L'objectif est de tendre vers la parité femmes/hommes.

Peut-on venir à une séance d'essai ?

Oui il est possible de venir à la plénière d'installation pour mieux découvrir les activités du Conseil.

Rôle du Conseil

A quoi ça sert ?

Cela permet aussi de contribuer à son territoire, de lui apporter des améliorations ou d'en apporter au service public.

Quel retour a-t-on de nos propositions ?

Les avis du conseil aux élus et élus sont présentés en bureau ou conseil communautaire.

Le conseil est-il vraiment indépendant ?

Oui dans l'animation et dans le choix des thèmes de travail pour les auto-saisines. On peut y exprimer une autre opinion que celle des élus et élues, dans le respect du point de vue de chacun.

Fonctionnement du Conseil

Est-ce que cela prend beaucoup de temps ?

Cela dépend de l'implication de chacun. Le minimum et de participer aux séances plénières (2 par an), et de contribuer aux projets du Conseil de développement en participant à un groupe de travail.

Est-ce que les réunions ont toujours lieu à Poitiers ?

Souvent, il apparait que c'est le plus pratique, le plus central et le plus accessible. Certaines réunions peuvent aussi avoir lieu en visio.

Combien y-a-t-il de réunions ?

Cela dépend du rythme du groupe et de l'implication de chacun. Cela peut varier de 2 par an à 1 par mois.

Est-ce que notre parole est vraiment libre et entendue ?

La parole est libre, et l'objectif est qu'elle soit entendue.

Est-ce que les frais de déplacement sont remboursés ?

Pas pour l'instant mais cela peut évoluer.

Quel est le lien avec les élues et élus ?

Les avis du Conseil sont présentés en bureau ou conseil communautaire.

Est-ce qu'il y a du co-voiturage ?

Oui quand cela est possible.

Contact

Conseil de développement de Grand Poitiers

Hôtel Communautaire de Grand Poitiers
84 rue des Carmélites
86000 Poitiers (https://www.google.com/maps/?q=Hôtel+Communautaire+de+Grand+Poitiers 84+rue+des+Carmélites+86000+Poitiers)

0549302256

Courriel

ITINÉRAIRE (HTTPS://WWW.GOOGLE.COM/MAPS/DIR//46.584697875331806,0.33891530244115814)

En savoir plus

La coordination nationale des conseils de développement (https://conseils-de-developpement.fr/)

GRAND POITIERS
84, rue des Carmélites
86 000 Poitiers
Tel : 05 49 52 35 35
HORAIRES :
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30